

sion d'emploi des instituteurs communaux.

Art. 3. La présente loi sera exécutoire le 1^{er} mai 1897.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. DE SMET DE NAEYER.)

143. — 24 AVRIL 1897. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1897 (1). (Monit. du 25 avril 1897.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du minis-

tère des finances pour l'exercice 1897 est fixé :

1^o Pour le service ordinaire, à la somme de dix-sept millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent quinze francsfr. 17,422,445 »

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme d'un million sept cent soixante-cinq mille francs . . . 1,765,000 »

Ensemble à la somme de dix-neuf millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quinze francs 19,187,445 »
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. P. DE SMET DE NAEYER.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1897.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Service ordinaire.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »	1,537,750 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administra- tion centrale. — Traitements de disponibilité.	1,075,300 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	78,000 »	
Art. 4. Frais de tournées	6,900 »	
Art. 5. Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500 »	
Art. 6. Matériel	160,000 »	
Art. 7. Magasin général des papiers.	172,000 »	
Art. 8. Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires.	13,950 »	
Art. 9. Service de la Monnaie.	12,100 »	
Art. 10. Documents statistiques	15,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
Art. 11. Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor.	172,000 »	222,000 »
Art. 12. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	50,000 »	
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.		
Art. 13. Surveillance générale. — Traitements	465,000 »	
Art. 14. Service de la conservation du cadastre. — Traitements	876,900 »	

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1896.

Session de 1896-1897.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte amendé du projet de loi. Séance du 18 novembre 1896, p. 56. — Rapport. Séance du 17 décembre 1896, p. 87.

— Amendements. Séance du 16 mars 1897, p. 192.
Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 26, 30 et 31 mars, 1^{er} et 2 avril 1897, p. 1016 à 1084. — Adoption. Séances des 2 et 3 avril 1897, p. 1084 et 1090.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 7 avril 1897, p. 37.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 13 et 14 avril 1897, p. 477 à 504. — Adoption. Séance du 14 avril 1897, p. 504.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 15 et 16. Service des contri- butions directes, des accises et de la comptabilité Art. 17. Service des douanes et de la recherche maritime Art. 18. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent Art. 19. Suppléments de traitements Art. 20. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés Art. 21. Frais de bureau et de tournées. Art. 22. Indemnités, primes et dépenses diverses Art. 23. Police douanière Art. 24. Matériel	Traitements fixes. 2,467,050 » Remises proportionnelles et in- demnités (<i>crédit non limitatif</i>). 2,503,000 » 5,921,700 » 7,000 » 228,000 » 30,000 » 102,500 » 615,200 » 5,000 » 226,425 »	13,447,775 »
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
Art. 25. Traitements du personnel [de l'enregistrement et du tim- bre Art. 26. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés Art. 27. Frais de bureau et dépenses diverses Art. 28. Traitements du personnel du domaine Art. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>) Art. 30. Matériel Art. 31. Dépenses du domaine Art. 32. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	617,950 » 12,800 » 46,800 » 94,255 » 1,328,685 » 19,700 » 23,000 » 1,500 »	2,144,690 »
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 33. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . Art. 34. Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	27,200 » 18,000 »	45,200 »
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 35. Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 »	5,000 »
Total. . fr.		17,422,415 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VII. — SERVICES DIVERS.		
Art. 36. Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle perçuation de l'impôt foncier. Art. 37. Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'ins- tallation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers Art. 38. Travaux d'extension, de réparation et d'appropriation à des aubettes et pavillons situés sur les quais du port d'Anvers, et ameublement de ces locaux. Art. 37. Acquisition d'un stationnaire destiné à la douane en rade de Lillo	1,500,000 » 200,000 » 30,000 » 35,000 »	1,765,000 »
Total du budget du ministère des finances. . fr.		19,187,415 »